

Séance du jeudi 17 novembre 2022

Date de la convocation : jeudi 10 novembre 2022

**Membres titulaires en
exercice : 59**

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne

Présents : 36

**Présents non votants :
4**

Représentés : 7

Votants : 39

Présents votants : Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Christian BAZART, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Philippe BRISSE, Jean-Pol BUVIGNIER, Patrice CHARTON, Sabrina DEJEAN, Hervé FABRE, David GABRIEL, Marie-Cécile GEORGE, Sylvine JOSSELIN, Dania KLEIN, Maurice LOCARDEL, Vincent LOMBART, Séverine MACINOT, Pascal MENUSIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Mireille MOREL, Sylvain OBARA, Laurent PALIN, Karine PATRIS, Nathalie PHILIPPOT, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Régis SOLTISIAK, Marie-Pierre VERDUN, Christian WEISS, Brigitte WEISSE

Représentés : Jean-Louis ADRIAN, Cédric GARAT, Clarisse JACQUET, Gérard L'HUILLIER, Lidwine LINARD, Michel MOREAU, Anne RAMAND

Excusés : Didier CHASSEIGNE, Alain CHAUDRON, Mathilde DECHEPPE, Frédéric ERNST, Clément FEVEZ, Patrick GROSS, Jean-Marc ILIC, Chantal JEANSON LAMBERT, Raymond LECLERC, Marc NICOLAS

Absents : Patrice ADAM, Sarah BAJOLOTT, Robert BRENEUR, Cyril CHARLES, Sophie CHARRIOT, Fabien CHASTEL, Patrice DEFOULOY, Viviane DOLIZY, Sylvain FOURES, Hervé GAND, Serge GAUGUIER, Armelle GONDOUIN, Julien GUYOT, Raphael HUMBERT, Jean-Marie HURAUT, Marie-Thérèse HURAUT, Françoise KLEIN, Marie-Françoise KLEIN, Nicolas MAURER, Pascal MICHEL, Céline PHILIPPOT, Julien PINET, Cédric POLMARD, Yannick SANGNIER, Angélique THILL, Michel VARNUSSON, Francis WITZ, Yannick PEZET

Secrétaire de séance : Christian WEISS

DE_2022_075TER - Objet : Décision modificative n° 1 – Budget principal

RF PREFECTURE DE BAR-LE-DUC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/11/2022 055-200066140-20221117-DE_2022_075TER-DE

Vu le CGCT,

Vu l'approbation du budget primitif du budget principal par délibération DE_2022_034ter du 13/09/2022 ;

La Présidente expose au Conseil Communautaire que les travaux de construction du bâtiment de l'aérodrome des HAUTS DE CHEE ont été amortis mais pas les subventions reçues. Elles ont été comptabilisées aux articles 1328, 1323, 1321, 1341 et 1322 au lieu des articles 1312 et 1313.

Pour permettre les amortissements, les imputations budgétaires de ces subventions doivent être modifiées comme suit :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	77427.40	
1323	Subv. non transf. Départements	20725.98	
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	1500.00	
1341	D.E.T.R. non transférable	121475.00	
1322	Subv. non transf. Régions	37107.00	
1312	Subv. transf. Régions		109632.00
1313	Subv. transf. Départements		148603.38
TOTAL :		258235.38	258235.38
TOTAL :		258235.38	258235.38

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative proposée du budget principal de l'exercice 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Madame AUBRY Martine

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 28 novembre 2022 et publié ou notifié le 28 novembre 2022
--